

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

Semaine du 20 au 24 octobre 2014					
NO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8837	Syndicat des professionnelles et professionnels du Nord-Est du Québec -et- Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.	5210	Me. Gilles Ferland	Récupération de salaire versé en trop - Professionnelle demeurée qui est chez elle faute d'avoir une place dans service de garde - Commission ayant versé le salaire pendant une semaine - Récupération de la totalité la semaine suivante - Application de la clause qui prévoit la limite de récupérer à raison de 10 % par période de paie.	Grief partiellement accepté